



Position de l'ADC sur les bijoux buccaux

L'art corporel connaît une popularité grandissante au sein d'une industrie largement déréglementée. Ce type d'art comprend le tatouage, le perçage corporel et les bijoux buccaux, qui sont en fait le perçage des tissus mous ou l'ajout d'objets aux dents. Tous les perçages corporels comportent un risque d'infection. Étant donné la présence de plusieurs types de bactéries dans la cavité buccale, les perçages buccaux présentent un risque plus élevé et sont donc fortement déconseillés.

Toutefois, la recherche indique que la connaissance des risques associés à l'art corporel n'est pas un élément dissuasif, même pour les personnes qui ont connu des complications. Les complications documentées sont associées (a) aux bijoux (aspiration, allergie ou lésion chronique aux dents ou aux muqueuses adjacentes, y compris la fracture d'une dent et la récession gingivale, qui peuvent entraîner la perte de la dent) ou (b) au procédé de perçage (saignement local, enflure, dommage au nerf, choc toxique, écoulement permanent, sens du goût altéré ou infections distantes du foie, du cœur ou du cerveau). L'occurrence d'infections graves a encouragé Santé Canada à émettre les *Pratiques de prévention des infections dans les services personnels : tatouage, perçage des oreilles, perçage corporel et électrolyse* en 1999. Vous pouvez consulter ces pratiques à l'adresse : <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/99pdf/cdr25s3f.pdf>.

L'ADC présente les recommandations suivantes :

1. Les dentistes praticiens devraient discuter avec leurs patients des risques potentiels que posent les perçages et les bijoux buccaux, et ils devraient leur fournir des recommandations en matière d'hygiène et de prise en charge des perçages existants afin de réduire les effets néfastes potentiels. L'information utile en ce sens peut comprendre des renseignements sur la reconnaissance et la prise en charge des effets secondaires buccaux et systémiques et sur l'utilisation du matériel et des adhésifs appropriés pour les bijoux dentaires.
2. Les dentistes praticiens devraient recommander aux patients qui veulent avoir des perçages buccaux de se renseigner sur (a) l'expérience de l'artiste, y compris le taux de complications, (b) les pratiques de contrôle des infections et (c) les directives à suivre après le perçage.

Conseil d'administration de l'ADC

Ratification de la version anglaise : Janvier 2006

Reconduction : Juin 2013